**A216.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Karl an Ferdinand.* | *1526 Juli 27. Granada.* |

1. Empfing F’s Briefe vom 30. April und 20. Juni. Österreichischer Landtag. 2. Lobt F’s Absicht, nach Italien zu gehen. Bedenken gegen K’s baldige Reise nach Deutschland und Italien. 3. Vorteile seiner Fahrt nach Italien, doch hiezu Mangel an Kriegsvolk. [Schwierigkeiten betreffs Einberufung eines allgemeinen Konzils.] 4. Notwendigkeit einer entsprechenden Flotte. 5. Kosten, wenn Franz I. von Frankreich sein Versprechen nicht erfüllt. Dessen Mißachtung der Madrider Vertragspunkte. 6. F’s Absicht, persönlich nach Italien zu gehen. Bedenken dagegen: a) wenn F Deutschland verläßt, könnten das Luthertum und die Türken gefährlich werden; b) große Ausgaben. Gefahren von seiten der Venezianer und Schweizer; c) sollte F in Italien bedrängt werden, müßte K um jeden Preis ihm zu Hilfe kommen. 7. Geteilte Meinungen in seinem Rat über ein vorbereitetes Edikt gegen Luther. Fragt um Rat. 8. F soll eventuell Friaul besetzen und von da aus operieren. 9. Kann augenblicklich nur 100.000 Dukaten senden. Vollmacht für F als K’s Generalstatthalter in Italien. 10. F hat freie Hand. Rät zu Vorsicht. Geldsendung. 11. Kriegsplan für Italien. 12. Mangel an Nachrichten aus Italien. Abreise Bourbons zur italienischen Armee. [Hat das Heiratsgut seiner Gemahlin angegriffen.] 13. Bittet um Nachrichten über F’s Absichten. 14. Soll die päpstlichen und venezianischen Gesandten nicht eigenmächtig verabschieden. 15. Hg. Friedrich von der Pfalz. [Abhaltung des RT’s, Bezahlung des Reichsrgts.] 16. Einmischung des Reichsrgts in Burgund. Markgf. Philipp von Baden. 17. Türkengefahr in Ungarn. Unmöglichkeit, Hilfe zu leisten. 18. Masowien. 19. Georg von Österreich und die salzburgische Koadjutorie.

1. Has received F's letters dated April 30 and June 20. Austrian State Diet. 2. Praises F for intending to travel to Italy. Expresses worry about K's impending travels to Germany and Italy. 3. Advantages of going to Italy, but lacking troops to do so. [Difficulties convening a general council.] 4. Necessity of an appropriate fleet. 5. The cost of Francis I of France not keeping his promise. Francis I disregarding the articles of the treaty of Madrid. 6. F's intent to personally travel to Italy. His concerns regarding this: a) if F leaves Germany, the Lutherans and Turks may become dangerous; b) large costs. Danger posed by the Venetians and Swiss; c) should F come under pressure in Italy, K will be forced to assist him at any cost. 7. Dissent in his council regarding an edict prepared against Luther. Asks for advice. 8. Perhaps F should occupy Friuli and operate from there. 9. Can only send 100,000 ducats at this time. Mandate for F to take on the position of general stadtholder in Italy. 10. F has free rein. Advises him to be careful. Money transfer. 11. Military plan for Italy. 12. Lack of news from Italy. Bourbon has left to meet up with the Italian army. [Has used his wife's dowry.] 13. Asks for news on F's plans. 14. F shall not dismiss the papal and Venetian delegates by himself. 15. Duke Federick of the Palatinate. [Convening the Imperial Diet, funding the Imperial Government.] 16. The Imperial Government interfering in Burgundy. Margrave Philipp of Baden. 17. The Turkish danger in Hungary. Impossible to offer assistance. 18. Masovia. 19. George of Austria and the position of coadjutor in Salzburg.

(W) Wien, St.-A. Belgica PA. 5. Konzept mit zahlreichen Verbesserungen und Nachträgen, zum Teil von der Hand Gattinaras. Grundlage für den folgenden Abdruck.

(W1) Ebenda Hs. B. 595 I, Bl. 19—24. Kopie.

Druck: Friedensburg, Der Reichstag zu Speier 1526 (Histor. Untersuchungen 5), S. 568—581. Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 216, S. 407-421.

1] Mon bon frere, j’ai receu voz lettres du derrier d’avril et la dupplicata, et ainsi que vous y vouloie faire responce, est arrivé vostre maistre des postes, par lequel ai receu aultres voz lettres du 20e de jung. Je suis tres joyeulx que la diete des provinciaulx de voz pays est venue, comme m’escripvez, à meilleur fin et conclusion que n’esperiez, car vous sçavez que je aime et extime vostre bien comme le mien propre.

2] Quant à l’advertissement que me donnez des affaires d’Allemaigne et d’Ytalie, selon qu’ai entendu par la deschiffre que Salinas m’a leu de vostre part, et l’offre que me faictes de passer en Ytalie pour remedier aux affaires d’illec et y employer vostre personne et biens, moyennant que je le vueille et mande et que je vous aide de ce qui sera necessaire à cest effect, mon bon frere, je vous mercie cordialement lad. offre, laquelle je louhe et extime grandement, cognoissant qu’elle procede de la bonne amour que me portez, et ne fais point de doubte que sçavez certainement que je desire vostre honneur et vostre grandeur, comme je vouldroie pour moi mesmes. Et sur ce que m’avez plusieurs fois escript et encoires faictes presentement que le meilleur remede des affaires, presentement occourans mesmes en Allemaigne et Ytalie, seroit de ma brefve venue pardela et en deffault d’icelle vostred. passage en Ytalie et ainsi le me conseillent aussi mes cappitaines, estans en Lombardie, comme je croi, estes bien adverti; vous sçavez que j’ai acoustumé vous faire tousiours part de mes affaires, comme c’est bien raison. A ceste cause vous dirai ici, comme à mon bon frere, les difficultéz que se y treuvent et ce que me samble que bonnement se pourra faire pour maintenant.

3] Premiers, quant à mon allée pardela, vous pouez croire fermement que, si elle consistoit en ma simple volunté, je n’eusse différé tant de temps de la mectre en effect et monstrer par euvres qu’il n’y a chose en ce monde que plus tot je voulcisse acomplir que d’aler en Ytalie non pour ambition de me faire grand, mais seullement pour satisfaire à la charge que dieu m’a donné et pour le fruict que avec mon allée se pourroit ensuir en benefice de la chrestienté, reduisant icelle à paix universelle pour convertir les communes armes contre les infidelles et procurer d’extirper les erreurs et heresies de Luthere.a) Mais quelque bon vouloir que j’aie à lad. allée, ni quelque necessité qu’il y ait d’icelle, il me fault la principale chose, qu’est que ne la puis faire, car je n’ai souffissant la de quoi pour bien adresser ung voyage tant grand, ainsi qu’il conviendroit à ma seheurté et à mon honneur et prouffit. Vous entendez bien, mon frere, qu’il fauldroit que mon allée fusse avec telle puissance de gens de guerre que, si pour cas devant mon arrivée en Ytalie mon armée, estant illec, fusse deffaicte, que dieu ne veulle, je puisse me soubstenir et estre asseuré avec lesd gens de guerre que meneroie jusques avoir remis sus et refformé mad. armée.

4] Et oultre la grande despence qu’il fauldroit en ce que dessus seroit besoing d’une bonne armée de mer tant puissante de carraques, galleres et aultres navieres que je fusse plus puissant en mer que mes ennemiz, afin de non avanturer ma personne sans grande seheurté et bon fondement, et d’avantaige, mon frere, il fauldroit que je alasse tellement pourveu d’argent que, quant j’arriverai en Ytalie, j’eusse et me demeurasse en mon pouoir une si grande somme d’argent que pour entretenir mes gens de guerre payéz pour trois ou quatre mois, afin qu’ilz ne mengeassent point le pays et que me puisse soubstenir.b)

5] Et pouez bien considerer, mon frere, que les despences dessusd. seront tres grandes et encoires seront plus, si le roi de France m’est ennemi, car, s’il me tenoit promesse, me pourroie servir de son armée de mer et des six mil pietons dont il me devoit bailler le payement pour six mois et aussi me devoit bailler pour led. temps 500 hommes d’armes, mais l’on peult bien cognoistre que led. roi de France n’accomplira sad. promesse, veu qu’il est entré en lighe avec lesd. pape, Venissiens et potentaz d’Ytalie et contribue avec eulx, comme je vous tiens tout adverti, et n’a volsu permectre que mon visroi de Naples que j’avoie envoyé vers lui pour le solliciter gracieusement d’acomplir ce que avions traicté à Madril s’en retournasse en Ytalie, ains y sans lui demander congé le lui a baillé pour venir devers moi, là, où il est presentement. Bien me presente led. roi de France à ce que m’a dit led. visroi qu’il lui a dit que pour reavoir ses enffans que j’ai en hostaiges, lesquelz sont maintenant avec la roine dame Eleonore, nostre seur, à Bourgos, il me baillera deux millions d’or, la pluspart contant, et la reste à termes raisonnables et avec bonnes seheurtéz, et que, quant à Bourgoingne, pour ce qu’il dit qu’il n’est en son possible de le me rendre et restituer, comm’il m’a juré et promis, que il ne soit parlé de lad. restitution et que mon droit aud. Bourgongne me soit reservé sans aulcunement y estre prejudicié et que en tout le surplus du contenu au traicté de Madril il l’acomplira et y satisfera. Il fait à doubter que, si je venoie à nouvel appoinctement avec led. roi de France, aussi mal et tant peu le gardera il qu’il a fet cellui de Madril et ne me pourroit bailler meilleur seheurté que celles que j’ai de sesd. enffans. Toutesfois je ne sçai encoires, quelle conclusion et resolution je pourrai avec le temps et selon le temps prendre sur cest affaire dont je desire bien avoir vostre advis et conseil, et me samble que pour le present et pour le plus seheur, quant à ce que touche mond. voyage d’Ytalie, ne fault faire fondement en l’amitié ni aide dud. roi de France et par ainsi, mon frere, vous voyez clerement mon impossibilité que je ne puis presentement faire led. voyage, comme bien je vouldroie et devroie.

6] Et quant à vous, mon frere, j’ai fait debatre, pratiquer et bien examiner toutes les difficultéz, aussi bien les inconveniens que les prouffitz qui peuvent succeder à cause de vostre passaige en Ytalie, que je treuve fort necessaire et la vraie medicine de la maladie ce presente et le plus prompt, meilleur et souverain remede que l’on y sçauroit donner, puis que, comme dit est, je n’y puis moi-mesmes aller et que vous y avez si bon vouloir et tant honnestement vous me offrez prandre ceste charge, mais je treuve sur vostred. passaige trois principales difficultéz.

6 *a*] La premiere que, si partez d’Allemaigne, l’empire demeure en grande confusion et grand peril pour les tumultes et desordres de la secte de Luthere, avec lesquelx tumultes et la invasion que le Turc peult faire en Hongrie, si vous estes absent, non seullement se pourra pardre l’empire, mais voz propres pays et seigneuries, lesquelz ne sçai, s’ilz sont encoires bien à repoz des mouvemens passez, et fait à doubter leur maulvais vouloir, quant ilz vous verroient si esloingné qu’en Ytalie.

6 *b*] La seconde difficulté est que, combien vostre vouloir soit si bon qu’il ne pourroit estre meilleur, il fait à doubter que pour vostred. voyaige pourriez faire grande despence sans grand fruict d’austant que l’on vous pourroit dire que passeriez facillement, et il peult estre que trouveriez les passages cloz et serréz, veu qu’il fault que vostred. passaige se face par terre de Venissiens ou de Suysses que seroient fort perilleux à gaigner, pour ce qu’ilz sont estrois et bien pourveuz, et estans lesd. Venissiens et Suysses apperceuz de non laisser passer gens qui se puissent aller joindre avec mon armée ne leur donner aulcun secours et pourroit avenir que, estant l’armee desd. Venissiens et Suysses entre la mienne et la vostre, ilz se aventurassent à leur avantaige de combatre l’une et puis l’aultre sans souffrir qu’elles se puissent joindre.

6 *c*] La 3e difficulté est que avec vostre allée encoires que eussiez le passaige ouvert pour vous pouoir aller joindre avec mad. armée pour cela ne s’excuseroit mon allée en Ytalie, mais seroie contrainct de tant plus tot faire mon voyage, si vous trouvez illec en necessité, car vous entendez bien que, toutes choses delaissées, je vous vouldroie aller secourir et y hazarder ma personne, ma vie et tant de royaulmes et seigneuries que j’ai sans y espargner chose que se puist dire en ce monde estre en ma puissance, laquelle vous voyez que par faulte d’argent est assez petite maintenant, et ceci est l’ung des plus grandz pointz et le plus de tous ceulx qui concernent vostred. passage en Ytalie, actendu les fortunes adverses et diverses que sçavez et que avons veu adviennent souvant en fait de guerre là, où les hommes donnent les batailles et dieu donne les victoires. Joinct aussi que à paine pourrez james estre prest à passer qui ne soit près du mi-octobre,c) que lors, estant l’iver, pourriez recevoir pluisieurs inconvenians et les ennemiz vous entretenir et miner pour vous consommer en despence et vous faire recevoir honte et dommaige, s’ilz pouvoient, et sur la primevere qui vient recommancer nouvelle guerre contre moi, me voyant lors affoiblir de puissance et avoir ocasion me faire pis que devant.

7] Car quant à la difficulté du peril et dangier, en quoi demeurroient les choses d’Allemaigne pour vostre absence, je ne fais doubte que avant vostre partement y sçaurez bien donner ordre et remede et semblablement en voz propres affaires et de voz pays et seigneuries, combiend) que à cest effect, en cas que trouvissiez debvoir et pouvoir aller à ceste emprinse, ait aussi esté pratiqué en mon conseil de faire ung edict imperial, bien clausulé et bien fondé selon la substance de l’escript que verrez ci-encloz. Il semble à d’aulcuns que ce seroit bien fait le depescher en Latin et Alleman et les vous envoyer pour faire publier et executer, comme mieulx vous sambleroit, et que de ce pourroit ensuir beaucop de fruict et demeurroient aulcunement appaiséz les tumultes d’Allemaigne ensemble ceulx qui ont soubstenie et favorisé les erreurs de Luthere, lesquelz jusques à oires pour craincte des peines encorues sont demeuréz obstinéz et rebelles, et par clemence et pardon desd. peines se pourroient asseurer et plus facillement eulx retirer desd. erreurs, mesmes, en leur donnant chemin, avec lequel se puist determiner la verité de la doctrine evangelique par ung bon concilie, qu’est la chose que le pape crainct tant que sçavez, et moyennant ceste reduction semble à aulcuns que l’on pourroit tirer ung bon secours de gens à cheval et à pied pour se joindre avec vous en quelconque chose que les vouldriez employer, ou soit pour secourir Hungrie, ou pour passer avant en vostred. voyage d’Ytalie pour le benefice publique de la chrestienté et tout cela serviroit desperons au pape pour le tirer plus facillement à la raison, craignant que cela seroit cause de haster la convocation dud. concille, et ne pourroit sa Ste se douloir justement ni dire que par tel edict et remission de peines je vuelle favorizer les Lutherians, puis que je ne leur remetz sinon seullement les paines temporelles de mon edict et non les spirituelles, et non approuvant les erreurs, mais retirant d’icelles erreurs les culpables et les reduisant au greme de l’eglise et au chemin pour se pouoir cognoistre la verité. Il en y a aultres de mon conseil à qui semble qu’il est mieulx differer de depescher led. edict, pour ce qu’il est à panser que l’on n’en fera compte ni extime et n’aura nulle auctorité ni obeissance en Allemagne, comme l’on a veu de ceulx qui furent depeschéz au temps que j’estoie à Vormes, et que ceulx qui jusques à oires ont esté contraires ausd. Lutherians pourroient se mescontanter de tel edict et avoir ocasion d’estre maulvais avec les aultres que seroit pire erreur et que, quant bien je trouveroie bon de depescher led. edict, ce ne devroit estre jusques je fusse le plus puissant en Ytalie, afin de donner lors plus craincte au pape et mesmes dud. concille et mectre icellui concille en effect, car d’en faire la publication et qu’il ne s’en fet riens, ce seroit plustot moquerie que fruict ou prouffit. Il en y a d’aultres qui dient que, si je alloie en Allemaigne, l’on trouveroit bien moyen que de telle remission que led. edict contient je pourroie tirer de compositions deux ou trois millions de florins d’or. Toutes ces choses bien debatues, me suis resolu de encoires suractendre la depesche dud. edict et vous envoyer la substance d’icellui, comme je fais, afin que le voyez et advisez, si en ceste maniere ou aultre que pourrez faire mectre par escript icellui edict se devra faire ou delaisser. Et sur ce me faictes responce de ce que vous en semblera par le premier courrier qui me depescherez pour alors en faire, comm’il samblera, pour le mieulx.

8] Et quant à la difficulté de vostre passage, trouvant les pas cloz et serréz, j’entendz bien que à l’extreme, sie) vous aviez bone et grosse armée comme de 20000 pietons et trois ou 4000 chevaulx, pourriez entrer par la Fryoli, qu’est terre plaine et toute ouverte et la plus foible que Venissiens treuvent, à laquelle pretendez droit, et commenceant par la guerre contre lesd. Venissiens, se pourroit ensuir ung de deux effectz, ou qu’ilz vous laissassent passer librement pour vous aller joindre avec mon armée de Lombardie, ou qu’ilz feissent retourner leurs forces contre vous pour garder leurs terres, et en tel cas demeurroit mad. armée libre pour pouoir faire plus de dommaige ausd. Venissiens et à leur despit aller par leurs terres, plain pays, pour se venir joindre avec vous sans qu’ilz le puissent empescher, si ce n’estoit par la bataille, laquelle lesd. Venissiens ne donneront voluntiers en leurs terres, s’ilz n’y sont forcéz.

9] Etf) pour ce faire, le secours que pourriez avoir de moi, quant à l’argent comptant, ne pourroit presentement estre plus hault que de 100,000 ducas, et si avec ceste somme vous pouviez disposer, vostred. voyage pourroit grandement prouffiter et pour icellui ne vous fauldroit aultre instruction, car vous sçaurez bien conduire et gouverner ce qu’il sera mestier selon l’occurance des affaires. Et à cest effect vous envoierai plus que instruction, c’est ung ample pouoir comme à ung aultre moi-mesmes et representant ma propre personne, afin que ayez auctorité et commandement avec obeissance par tout non seullement en Lombardie, mais en Naples, Secille et partout, où je dois estre obei, comme mon propre filz et seul frere, et que puissez donner vendre et engaiger et faire toutes choses, ainsi que moi propre feroie et faire pourroie, si en personne je y estoie; car je ai telle amour et fiance à vous que mon intencion est que ayez austant de pouoir et d’auctorité que moi-mesmes, comme dit est, sans aulcuns diminution ni reservation et tant avant que je la puis et dois bailler. Etg) combien que j’eusse faict mon lieutenant general en Italye le duc de Bourbon, toutesfois en son pouvoir, considerant ce que pouvoit advenir, est expressement declairé que ce soit seulement en mon absence ou vostre, comme mon lieutenant general en l’empire.

10] A ceste cause, mon frere, il me samble que à toute dilligence ferez bien, sih) ce que dict est vous semble souffisant pour ce faire et non aultrement, de apercevoir et faire tenir prest gens de cheval et de pied austant qu’il vous semblera necessaire pour vostred. passage et selon que mes cappitaines, estans en Lombardie, vous donneront advertissement qu’il y aura necessité de vostred. allée, vous pourrez haster chauldement ou delayer et entretenir doulcement l’apprest et assamblée de vosd. gens de cheval et de pied, afin que ne prenez plus de travail que sera besoing, car je ne vous vouldroie presser de passer ni aussi vous en excuser sinon, comme le temps et les affaires le requerront; et serez advertie aussi de tout ce qui passera en Ytalie. Cas que mes ambassadeurs puissent appoincter avec pape, Venissiens et potentaz, de quoi faire ilz ont tout pouoir, afin que aud. cas puissez excuser les fraiz de vostred. armée et par le contraire vous haster en vosd. preparitives pour donner plus de chaleur et faveur à obtenir led. appoinctement, si faire se peult ou sinon, passer oultre; et cependant aurez de mes nouvelles et pouez approucher la frontiere d’Ytalie, mais je vous prie non vous mectre en l’hazart d’y entrer que premiers ne le vous escripve, afin que je face mes apprestes de ce qu’il fauldroit pour vous secourir, si besoing estoit. Lesquelles apprestes, comme j’ai dit ci-devant, se trouveront tres difficilles et quasi impossibles pour la necessité que j’ai d’argent et qu’il me fault entretenir mad. armée de Lombardie et aussi envoyer gens et armée par mer en Naples, toutesfois, entendanti) vostre deliberacion, en ensuivant ce que dict est, je vous envoierai change de cent mil ducas, quant serez prest à partir pour commancer acheminer contre la frontiere d’Ytalie pour aider à la paye de voz gens, c’est petite somme, mais puis que ne devez entrer, jusques je le vous escripve selon l’occurrance desd. affaires, je regarderai, s’il fault que vous marchez avant, dequoi et comme je vous pourrai aider et secourir d’argent, et entendez bien qu’en ce cas là je y mectrai le tout pour le tout, comme si ma personne y estoit, car austant veulx je faire et supporter pour la vostre que pour la mienne, veu que noz personnes, honneurs, estaz, dignitéz et fortunes sont une mesme chose et ne fais nulle doubte que en ceste emprinse, en laquelle nous va tant de bien ou de mal quej) vous voyez, vous y employerez aussi le tout pour le tout sans y riens espargner, comme m’escripvez, et je vous promes par cestes, signée de ma main, de vous restituer et contanter de tous les frais que ferez pour vostred. voyage au secours et remede de mesd. affaires, selon que dit est.

11] Et afin que entendez les provisions et remedes que je fais entre tant que vous ferez voz apprestes et joindrez ce qu il fauldra pour vostred. voyage et passage d’Ytalie, lesquelles apprestes me semble pourrez faire publier estre tres grande et de grosse puissance, comme à tel prince que vous estes appartient, et que c’est pour aller contre le Turc, car les potentaz entendront bien, quel Turc ce sera et en auront plus grand craincte, je fais maintenant assambler force navieres pour à toute dilligence les envitailler et y mectre les Allemans que j’ai pardeça et avec eulx deux mille Espannolz et leur baillerk) pour chief et en charge dud. visroi de Naples, que sera pour aussi aider à secourir mesd. affaires d’Ytalie, car s’il est de besoinge et que mon armée soit en campaigne, ilz pourront aller descendre à Genues ou Savonne oul) Ville-Franche eulx joindre avec mad. armée, ou, s’il est mieulx, pourront aller descendre au Port-Hercules, terre de Senes, pour avec lesd. Senois et Colonnois qui sont de ma parcialité et avec le duc de Ferrare, en cas que mesd. ambassadeurs aient traicté avec lui et aussi avec les Bentevogles, Baillons et aultres forascidesm) de l’eglise tant de Bolongne que de Perouse et aussi de Florance et de Pise eulx joindre à faire tant de guerre et d’ennui à mes ennemisn) qu’ilz aient cause de partir de Lombardie et lever leur siege, si la lighe avoit assiegé quelque ville de celles que mes gens tiennent en l’estat de Millan, ou si mieulx estoit, lad. armée de mer pourroit descendre à Gayete pour garder mon royaulme de Naples et de tout ce fauldra aussi faire selon l’occurence du temps et des affaires qui apprandront à choisir lequel sera le meilleur et plus mon service.

12] Il y a ung mois que n’ai nouvelles de mesd. cappitaines d’Ytalie et ne sçai, si ce pourroit estre qu’on retient les courriers par France, je croi bien que la lighe fera telle assemblée avec les Suysses que mes gens pour mieulx faire que laisser seront contans eulx retirer, garder les villes et par ce bout le chasteau de Millan pourroit estre renvitallé, mais, quant ainsi adviendroit, c’est peu de chose moyennant que puisse garder la reste de l’estat dud. Millan que je tiens. Mon cousin, le duc de Bourbon, qu’est mon lieutenant et cappitaine general en Ytalie, commeo) dict est, en vostre absence et mienne, se partit de Barcellone la festep) sainct Jehan Baptistep)q) et croi qu’il soit de ceste heure avec mon armée. Il porta avec lui change de cent mil ducas et, en actendant de leurs nouvelles, j’envoie maintenant aultre change d’encoires cent mil ducas, afin qu’ilz aient de quoi vivre et entretenir les affaires, jusques l’on voie, quel chemin ilz prendront et s’il sera forcé que en toute maniere vous passez ou si l’on pourra avoir quelque appoinctement avec lesd. potentaz. Et par ainsi, mon frere, vous voyez que tant pour mad. armée que pour envoyer celle de mer avec lesd. Allemans et Espaignolz me fauldra supporter grand charge oultre ce qu’il me fault pourveoir aux frontiers de pardeça contre France et aussi fault il en Flandres.r) Je vous advertiz voluntiers au vrai de toutes ces choses, afin que sachez mes necessitéz, comme mon bon frere, et que voyez, quelle assistance je vous pourra faire, encoires que au besoing je m’esvertuerai sans y espargner chose qui soit en ce monde en ma puissance et vela tout ce que je vous sçauroie dire de mon intention et de ce que devrez faire pour le present.

13] Jes) vous prie aussi que vous m’escripvez par le premier courrier, quant pourrez estre prest, et quoi vous entendez faire en ce que dessus et quel pouoir et moyen d’argent vous avez pour y furnir et en venir à chief, afin que vostre intencion et la mienne se puissent conformer et que l’affaire que dessus se puist mieulx et plus asseuherement conduire et gouverner.

14] Quant à ce que me demandez advis, si donnerez congé aux ambassadeurs de pape et Venissiens, estans vers vous, il me semble que, s’ilz le vous demandent, le devez faire sinon donner bon ordre qu’ilz ne sachent riens de voz secretz, car j’ai semblables ambassadeurs ici que n’entendz chasser. Bien m’a demandé le legat son congé et je lui ai donné gracieusement et se part maintenant d’ici.

15] Le conte Palatin Frederic a esté vers moi et m’a dit que sa venue n’estoit que pour s’excuser des rapports que l’on auroit fait contre lui tant par le cardinal de Mayance que aultres et que l’on lui avoit dit que j’avoie dit qu’il éstoit en moi de chastier la maison de Baviere et qu’il ne desiroit que d’estre tousjours mon bon vassal et serviteur, et au demeurant les causes, pourquoi il s’estoit deporté du regiment, je lui ai à tout fait responce, mesmes que de chastier la maison de Bavière, n’en avoie james tenu tel propos, combient) que en general pourroie avoir dict que, si aulcungs de mes subiectz faisoient chose qu’ilz ne deussent faire, il seroit en mon pouvoir de les chastier, et lui ai communiqué aulcunes des affaires qui m’occurrent maintenant pour lui monstrer confidence, le requerant vous assister et servir comme à moi propre. Et en conclusion il est ici demeuré peu de jours et desia est parti, me samble bien contant de moi, et ferez bien de l’entretenir tousjours en bon vouloir, car il vous pourra et sçaura bien faire du service.u)

16] J’aiv) chascun jour plainctes de mme, nostre tante, et de mon conseil en mes Pays d’Embaz que ceulx du regiment y entreprenent jurisdiction, voire menassent de mectre au ban de l’empire ceulx de ma ville de Maestricht en Brabant; ce que je trouve bien estrange, veu que d’ancienneté lesd. pays sont exemptz de lad. jurisdiction d’empire et ne me seroit gaires d’honneur que je fusse empereur et que je souffrisse perdre les privilleges et libertéz que mes predecesseurs ont eu obtenu, joi et usé en mes pays patrimoniaulx;w) parquoi, mon frere, ensuivant ce que desia ci-devant vous ai escript de ceste matiere et aussi mad. dame, nostre tante, vous me ferez plaisir de vous bien informer, comme lesd. du regiment en ont fait, et sans actendre que la chose voise plus avant en dispute, leur commander expressement de ma part sur grosses peines qu’ilz ne facent aulcune nouvelleté ni entreprenent jurisdiction sur mesd. Pays d’Embaz et s’ilz ont aulcune raison ou cause au contraire, pourquoi faire le puissent ou doient qu’ilz tiennent tout en surceance et mon advertissement et je leur manderai après mon bon plesir sans faire prejudice aux drois de l’empire ni aux miens patrimoniaulx. Je suis adverti que le marquis de Baden que avez commis en vostre lieu est cellui qui est cause de ceste nouvelleté nonx) point pour faire le debvoir de son estat, mais pour son propre interrestz particulliers à cause d’ung proces qu’il a en Luxembourg, vous ferez bien de lui en parler de bonne sorte, afin qu’il se chastie de soi mesmes, ou aultrement je ne lui pourroie souffrir, car la chose empourte par trop grandement à moi, à mon auctorité et à mes subgectz.

17] Quant à l’affaire de Hongrie et descente du Turc cellepart, j’ai bien veu ce que nostre beaufrere, le roi d’Hongrie, m’en a escript par deux ses lettres et aussi ce que contiennent les coppies des advis qu’avez eu de plusieurs coustéz, touchant ceste affaire. Certes, mon frere, je ne vous sçauroie tant dire ni escripre que j’ai de regret et desplaisir que les affaires que voyez j’ai presentement tant en France, Ytalie, Angleterre et generallement par toute chrestienté sont de telle qualité et disposition que ne puis succorir et assister nostred. beaufrere d’Hongrie, comme je vouldroie et desireroie, et que je sçai bien que suis tenu et le dois faire, et ne fust ce que pour l’amour de vous à qui la chose touche de si près; j’espere que dedans peu de temps par les moyens que dessus pourrai avoir lumiere de l’issue et chemin que prendront mesd. affaires. Si pouons avoir paix, soyez seheur que au besoing j’emploierai le tout pour le tout aud. affaire de Hongrie, mais s'il ne fault avoir continuation de guerre en mon propre bien, comme j’en vois le certain fondement, je vous laisse panser, si le ne fauldra point que j’entende à ma propre deffence et que je y emploie tout mon pouoir. Vous me ferez plaisir m’escripre, si l’offence dud. Turc ira avant, pour ce que maintenant l’on n’en parle plus, et comme dit est, j’adviserai tout ce que je pourrai faire en façon que chascun pourra congnoistre que à moi ni à ma faulte ou propre culpe aura tenu que je ne face ce que je dois pour le service de dieu et bien de chrestienté. Cey) que j’eusse mieulx peu effectuer, si le pape comme bon pasteur m eust à cest effect ouctroié la croisade, comme l’ai souvent solicité et comme le besoing le requeroit pour fere les provisions en temps, mais à ce que j’entendz, il s’est doubté que ce ne fust cause d’avancer mon allée en Italie, laquelle lui et les potentatz sans nulle juste raison craignent fort, et pour ce ha tousjours dislayer de m’accorde lad. croisade, en laquelle ses predecesseurs ne fisrent jamais difficulté, et par ce moyen m’a osté le pouvoir d’entendre si promptement à la repulsion desd. Turcz que je le desireroie et quil seroit bien mestier.z)

18] Quant à la duché que m’escripvez vaqué en Poloyne et estre devolue à l’empire par faulte d’hoirs masles, vous me ferez plaisir vous enquerir que c’est et m’en advertir.

19] Je vous ai aultresfois escript en faveur de don George d’Austriche, evesque de Brixene, afin que procurez que le cardinal de Saltzpurg le prengne pour coadjuteur en son archevesché dud. Saltzpurg, j’escriptz de rechief touchant ceste aifaire aud. cardinal. Je vous prie vous employer que la chose sortisse effect, car oultre le bien que en pourra succeder aud. don George, il ne vous sera malduisant d’avoir ung archevesque aud. Saltzburg qui soit de vostre main, comme bien entendez. Et atant, mon bon frere, etc.

Escript en Granada, le 27e jour de juillet 26.

*[Nachschrift.]*a1) Je vous prie faire incontinent passer etc.

1] K bezieht sich hier auf Nr. A193.

2] Vgl. Nr. A6.

3] a) folgt durchstrichen in W: et dresser ung consille universel pour refformation de l'eglise, que sont choses que desireroie bien pourveoir acomplir et ausquelles j’ai tousiours eu singulliere affection. Je cognois bien aussi que pour les choses que de present s’offrent la necessité de mad. allée ne pourroit estre plus grande que maintenant pour le peril tant evident de la parte de ce que je tiens en Ytalie, estant mon armée illec en telle extremité que, si elle n’est bien tost et puissamment secourue, elle ne se pourra soubstenir ni deffendre contre l'impetu de tant de collighéz ennemiz, ayant aussi les peuples ennemiscéz et contraires et grand faulte de vituailles. Et si lad. armée se perdoit ou fust forcée de se deffaire, j’auroie tantost perdu Naples et Secille que depuis seroient mal aiséz à recouvrer. Et pour ces raisons mad. allée est tres necessaire et ne la vouldroie excuser, puisque par le moyen d’icelle cesseroient tous lesd. inconvenians et, me trouvant puissant en Ytalie avec mon tiltre d’empereur, je pourroie commander à tous et estre seigneur de tous sans aulcune resistance, qu’est la chose que pape et potentaz craignent plus, pource qu ilz usurpent de l’empire, et croi bien que cela est cause de leurs presentes colligations contre moi.

4] b) folgt in W durchstrichen: jusques avoir tiré lesd. pape, Venissiens et potentaz à quelque raisonnable contrevention.

5] K bezieht sich auf den Madrider Frieden. Du Mont, Corps dipl. 4, 1, S. 404 f. Betreffs der durch Kg. Franz hingehaltenen Abreise Lannoys. Fraikin, S. 48, 55 usw. Die Anerbietungen des Franzosenkgs an K gegenüber Lannoy und Louis de Praet bei Mignet, Rivalité 2, S. 207 f.

6 c] c) Mitte Oktober.

7] d) combien — emprinse ait Zusatz von der Hand Gattinaras in W.

Das hier genannte Edikt liegt nicht vor. Eine zum Teil unrichtig wiedergegebene Übersetzung dieses Abschnittes findet sich bei Bucholtz 3, S. 371—372. Vgl. Friedensburg, S. 477 f.

8] e) si — 4000 chevaulx von der Hand Gattinaras in W nachgetragen.

9] f) Et — disposer in W von der Hand Gattinaras hinzugefügt. - g) et bis mon lieutenant general en l’empire Zusatz von der Hand Gattinaras in W.

Salinas kommt in seinem Bericht an den EHg. auf die Absicht F’s, nach Italien zu ziehen, mit folgenden Worten zurück: Para la pasada de V. A. ayuda S. M. con los cien mil ducados, los cuales será bien, si V. A. hobiere de pasar, platique do los tomar á cambio, porque será más breve soccorido de dinero y más no se podria platicar siendo presentes. Villa, S. 329.

10] h) W si — aultrement Zusatz von der Hand Gattinaras.- i) entendant — que dict est Zusatz von Gattinaras Hand in W. - j) in W comme sçavez statt vous voyez.

11] k) folgte durchstrichen in W: ung bon personnage pour chief. - l) ou Ville-Franche in W von Gattinara hinzugefügt. - m) ursprünglich in W rebelles; in W1 citéz fortes. - n) in W ursprünglich aud. pape et Florantins.

Der Abschluß des Vertrages zur Gewinnung des Hgs von Ferrara erfolgte erst im November 1526. Baumgarten 2, S. 527. — Die Bentivogli waren ein Geschlecht aus Bologna, das 1506 von Julius II. vertrieben wurde. Die Wiedereinsetzung erfolgte 1527. Vgl. Gayangos 3,1, S. 760; 3, 2, S. 382; Pastor 3, S. 571.

12] o) comme dict est in W von Gattinara verbessernd hinzugefügt. - p) von Gattinaras Hand. - q) Juni 24. - r) in W folgt durchstrichen: Et ai desia mis la main si avant à l’argent de mon mariage qu’il ne m’en demeurra point, quant j’aurai payé seullement les sommes que dessus qu’il fault fourni promptement, et ne sçai, où pourrai prandre ce qu’il fault trouver pour l’advenir pour l’entretenement desd. armées, si les choses vont avant à. la guerre, car pour la presente année et pour celle advenir toutes mes rantes sont ja mangées.

Bourbon langte am 28. Juni mit sechs Galeeren im Hafen von Genua an. Gayangos 3, 1, S. 770; Sanuto 42, 452.

13] s) Je — conduire et gouverner am Rande in W nachgetragen.

Die Ankunft des Briefes hat sich aber bis nach Schluß des RT’s von Speier verzögert. Friedensburg, passim.

14] Nach der Meldung des venezianischen Orators scheint mit der Erteilung des Urlaubs an den päpstlichen Legaten, den Kardinal Giovanni Salviati, — vielleicht nur zum Schein —, anfangs gezögert worden zu sein. Sanuto 42, 452.

15] t) combien— pouvoir de les chastier von Gattinaras Hand in W. - u) folgt durchstrichen in W: Et quant à la diette imperialle, vous sçavez que ensuivant ce que m’en aviez escript et conseillé, je vous avoie envoyé les lectres necessaires pour la retarder. Toutesfois, puis qu’il vous samble qu’il soit bon de la tenir pour les causes, contenues en vosd. lectres, je m’en remetz à vous, car puisqu’estes sur le lieu, devez mieulx entendre ce que l’est besoing pour le bien de lad. diete imperialle et affaires de l’empire et evicter plus grandz inconvenians que de la surceance d’icelle sont apparans que je ne fais. Bien vous prierai je, mon frere, que ensuivant ce, m’escripvez par vosd. lectres vuellez pourveoir que, si l’on ne peult diminuer ou desraciner ceste mauldicte secte Lutheriane, pour le moings garde qu’elle ne s’augmente plus, comme chascun dit, qu’il est tout notoir, si ce n’est que l’on y remedier, semblablement donner ordre à la paix et tranquilité en l’empire, qu’est bien necessaire selon les maulvaises voluntéz que je suis adverti qu’il y a en aulcuns particuliers. Et d’aultrepart, pour ce que le regiment est failli à la panthecoste passée, ferez bien de trouver moyen pour l’entretenir et conformer icellui, combien que publiquement l’on dit que ceulx dud. regiment sont tous Lutheriens, qu’est chose bien reprouvée que telles gens doient regir et gouverner l’empire et vous prie y bien penser et y pourveoir du meilleur remede que vous sera possible à l’acquit de nostre devoir et pour surcorir au bien publique.

Als Ergänzung zu den hier gebotenen Angaben ist der Bericht Salinas zu vergleichen. Dieser schreibt am 4. Juli: El conde Palatino vinó en esta cibdad dos dias ántes de Sant Juan y sabida la determinacion de su venida y lo que á S. M. representó fueron tres cosas. La primera que habian sabido que S. M. habia dicho que era en su poder castigar los condes Palatinos y que no sabian qué habian hecho ellos para que S. M. tal dixese. S. M. respondió que tal no habia dicho por ellos, pero bien era verdad haber dicho que era en su poder castigar á todos los que hiziesen porqué y fuesen deservidores. Lo otro que venia á dar cuenta y razon de la causa porque habia dexado de entender en el gobierno; y era por el mal pagamiento y poca obidiencia y no haber aparejo para el castigo; y tambien que S. M. le habia mal pagado sus pensiones. A todo satisfizo S. M., respondiendo así por V. A. como por él. Lo tercero habia seido á besar las manos de S. M. y de la Emperatriz y les dar la enhorabuena de su casamiento : á lo cual S. M. le rendió las gracias : y así se determina de tornarse luego. S. M. le envió dos copas de las de Alemana y en ellas dos mill ducados á la partida: no sé el contento que llevará. Villa, S. 327. — Über den angeblichen Auftrag, den der Pfalzgf. über Reichsangelegenheiten bekommen habe, vgl. Friedensburg, S. 458.

16] v) Das Folgende bis Absatz 18 exkl. auf einem eigenen Bogen nachgetragen mit dem Vermerk: Hic l’aultre fuillet qu’est cy-dedans, et après seront mis ces deux articles [18 und 19] - w) getilgt in W: parquoi m’en que pour chose du monde ne souffriront aussi telle subgection. - x) non point — Luxembourg am Rande nachgetragen in W.

Vgl. Nr. A191, A211, A217.

17] y) Ce que bis seroit bien mestier in W von der Hand Gattinaras.

18] Vgl. Nr. A192.

19] z) Darauf folgt in W, aber nicht mehr von der Hand Gattinaras: Mon bon frere, je prie à dieu vous donner que plus desirez. Escript en Grenade, le 18e de juillet 26. Dieses Datum vielleicht ein Irrtum statt 27. - a1) nur in W1 mit dem Vermerke: De la main de sa mte.

Vgl. Villa, S. 329. Vgl. Nr. A166, A170.